

Délibération N° 2024-03-10-a-P

Création d'un poste de Conseiller de prévention

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

| | |
|---|----|
| le Conseil Municipal | 45 |
| Membres en exercice | 45 |
| Présents ou représenté.e.s à la séance | 44 |
| Absent | 1 |

SÉANCE DU 7 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **sept mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, CACAIS-BARANGER.

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

| | |
|-------------------|------------------------------------|
| Mme NIAKHATÉ | a donné mandat à M. MORA |
| M. BRUNET | a donné mandat à M. GUENICHE |
| M. LEBLANC | a donné mandat à Mme AVOGNON-ZONON |
| Mme GARNIER | a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL |
| M. DAUMONT-LEROUX | a donné mandat à M. ORJEBIN |
| Mme JANIAUX | a donné mandat à Mme LELU |
| Mme MARTINEZ | a donné mandat à Mme FENASSE |
| Mme INDJA | a donné mandat à Mme CAZALS |
| M. DE LA CROIX | a donné mandat à M. BERTRAND |

ABSENT

M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Louis-Mohamed SEYE ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L332-8 et L332-9

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;

VU le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux.

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la Fonction Publique permettent le recrutement d'agent.e contractuel.le, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

CONSIDÉRANT que pour faire face à un marché de l'emploi sous tension dans ce domaine et répondre aux besoins du service, il est nécessaire d'élargir les possibilités de recrutement aux agents contractuels ;

SUR avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré

À LA MAJORITE

Par 36 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CACAIS BARANGER, M. DE LA CROIX

Par 8 abstentions :

Mme INDJA, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme FENASSE, M. ORJEBIN, Mme MICHEL, M. DAUMONT-LEROUX, Mme MARTINEZ

DECIDE

Article 1 : Autoriser la création d'un poste permanent à temps complet de Conseiller de prévention ; sous l'autorité du/de la responsable de service, il- elle sera chargé.e de :

- Mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Analyser les situations de travail et proposer des mesures d'amélioration des conditions de travail
- Initier et accompagner les projets de conception, de correction et de réalisation des espaces de travail
- Gérer les adaptations au poste et les situations de maintien dans l'emploi nécessitant des aménagements
- Réaliser des rapports, études, analyses et diagnostics

Ce poste d'attaché territorial de catégorie A est susceptible d'être occupé par un.e agent.e contractuel.le dans les conditions suivantes :

L'intéressé.e devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures classé au moins de niveau 6 ou d'un titre reconnu équivalent et /ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine.

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 6 ans.

La rémunération sera fixée entre les indices bruts 444 et 1015 selon les diplômes détenus et l'expérience professionnelle.

Les indices bruts de début (IB=444) et de fin (1015) seront automatiquement revalorisés en fonction de l'évolution de la grille de rémunération du grade ou des grades afférents.

Article 2 : les crédits correspondants sont inscrits au compte 012 de l'exercice budgétaire en cours.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



A circular official stamp of the Mayor of Fontenay-sous-Bois is visible behind the signature.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **15 MAR. 2024**
Publication
le **15 MAR. 2024**
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



A circular official stamp of the Mayor of Fontenay-sous-Bois is visible behind the signature.

